

**OBSERVATIONS ET DOCUMENTS DÉPOSÉS
SUR LE REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ**

Observation(n°23)

(RD1)

Déposé le 06 Janvier 2019

Par anonyme

déjà beaucoup de ces machines dans notre secteur, sont trop imposantes dans nos paysages relativement plats, je suis contre ce projet.

Observation (n°24)

RD 2

Déposé le 10 Janvier 2019
Par DESPLANCHES Michel

A l'attention de Monsieur Alain RINEAU, Commissaire- Enquêteur.

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

La participation citoyenne d'un non-résident à cette EP doit se comprendre comme un acte citoyen légitime, celui d'un individu particulièrement agacé par la multiplication inutile des centrales industrielles éoliennes, mode de production électrique aléatoire dont les coûts réels sont exorbitants, bien que cachés aux consommateurs électriques qui paient sur leurs factures... Il faudrait en effet comptabiliser les infrastructures supplémentaires nécessitées par le développement des EnR intermittentes, allant des lignes HT, des transformateurs, des centres de dispatching à modifier et renforcer, au coût des compteurs "Linky" installés à marche forcée, sans oublier les doubles investissements avec les moyens de stockage et les modes de production en relève qu'il faut subventionner. Personne n'a jamais pu chiffrer ce coût réel, mais je gage qu'il peut doubler ou tripler le prix d'un Mwh éolien payé aux environs de 82 euros !!! Si tout cela avait au moins pour résultat de faire baisser les émissions électriques de CO₂ : mais non, même pas puisqu'en 5 ans la puissance éolienne installée a triplé, mais dans le même temps les émissions de CO₂ (dues uniquement à la production électrique) ont doublé (61 grammes par Kwh en 2018, chiffre RTE, contre 30 en 2013).

Sur le projet spécifique de "La Croix de Guingal" je voudrais remarquer qu'il est le fait d'une filiale de projet d'une société de droit allemand, "ENERTRAG AG", qui va installer des machines allemandes (NORDEX), importées, et que cela ne créera que très marginalement des emplois dans le pays. Les profits énormes réalisés seront, eux, récupérés par le pays investisseur au détriment certain de notre économie nationale, puisque payés par les subventions tirées de la CSPE et autres taxes versées sur toutes les factures électriques. La société demanderesse argue d'une production escomptée de 77 180 Mwh/an, ce chiffre paraît très optimiste, car il correspondrait à un taux de charge moyen 36,7% qui n'est atteint sur aucun PE en France, même les plus modernes et récents : n'aurait-on pas ici une méthode pour circonvenir les organismes financiers et les collectivités locales dont les retours de taxes dépendent de la production ?

Reste ensuite les chiffres surprenants fournis par NORDEX pour un coût de démantèlement par machine de 41 468 euros (DD page 38). La réalité est bien plus élevée, je peux fournir un devis demandé par NORDEX pour une machine accidentée dans les Ardennes, vous constaterez que c'est 10 fois plus pour une plus petite éolienne !

Passons aux impacts inadmissibles liés à ce projet : pour moi, ils apparaissent à plusieurs niveaux, et je ne les ai certainement pas tous vus, car je n'ai pu consacrer que deux jours à ce dossier.

- Premièrement, les impacts humains : ce PE serait installé à des distances faibles de plusieurs hameaux ou parties de villages, les distances habitat / éoliennes étant au minimum de 665 m, mais nombre d'habitations sont à moins de 1000 mètres de machines de 180 mètres de hauteur (1/2 tour Eiffel) : il y a donc un impact visuel fort et d'ailleurs reconnu au dossier pour les hameaux en question, avec tout ce qui en résulte aussi en termes de nuisances sonores (avérées à l'étude acoustique, malgré les bridages prévus en nocturne et les serrations sur les pales), lumineuses (flashes pour la signalisation), stroboscopiques, etc... En conséquence, l'immobilier local subira à coup sûr une perte de valeur que rien ne compensera, malgré les affirmations embarrassées d'ENERTRAG...

- Deuxièmement, les impacts mortels sur la faune volante, oiseaux et chauves-souris : l'étude démontre la présence avérée de nombreuses espèces d'oiseaux (une cinquantaine) dont certaines sont protégées et ont simultanément une grande sensibilité à l'éolien : je citerai par exemple, le Faucon crécerelle, le F. hobereau, l'Autour des Palombes et ma liste n'est pas limitative. Je n'ai rien trouvé de convainquant au dossier pour démontrer un souci réel de réduction de la mortalité, aucune mesure comme par exemple la mise en oeuvre d'un système de détection et asservissement des éoliennes (SafeWind ou DTbirds)...

Pour les Chiroptères, le constat est bien pire encore : nous nous trouvons dans un milieu agricole avec de nombreux boisements et trame bocagère, constituée de haies ou d'arbres plus ou moins isolés. Cela fait que l'implantation des éoliennes ne peut nul part respecter les recommandations d'EUROBATS sur un éloignement minimal de 200 mètres mesurés de bouts des pales à canopée, et un tableau de l'EI le montre clairement. Je ne suis pas sûr par ailleurs que les détections aient été faites de manière satisfaisante, car il n'y a pas d'étude en altitude sur mât en longue durée, seulement 2 jours de détection par ballon captif, ce qui est trop peu. ENERTRAG propose donc, au vu du risque particulier pour la mortalité des chauves-souris de l'éolienne DV8, le bridage de cette dernière, mais à des conditions si limitatives que cela en est ridicule. Il n'est donc possible d'envisager ce point spécifique de la protection des chiroptères qu'à des conditions beaucoup plus restrictives : extension à toutes les éoliennes, et au moins DV7 et DV6 en plus de DV8, bridage toutes les nuits d'avril à fin octobre, 1 heure avant coucher à 1 h après lever du soleil, par vents de moins de 8 m/sec et températures de plus de 8°C, en l'absence de précipitations. C'est à ces seules conditions que l'on peut espérer la protection de 90% de la population de chauves-souris...

Monsieur le Commissaire-Enquêteur, je vous suggère donc d'émettre sur ce dossier un AVIS DEFAVORABLE, pour toutes les raisons avancées.

Je vous prie de bien vouloir agréer ma plus haute considération.

RD 2 (suite)

Documents associés

Observation n°24

Michel DESPLANCHES

2 documents joints.

L'imposture de l'éolien et du photovoltaïque

ÉNERGIE ET MATIÈRES PREMIÈRES 8 JANVIER 2019

By: isarniga76 - CC BY 2.0

Faire croire que l'éolien et le photovoltaïque pourraient remplacer le nucléaire, même partiellement, est une imposture.

Par Michel Gay.

En 2019, la part des charges du service public de l'énergie pour les énergies renouvelables uniquement se montera à environ 8 milliards d'euros (Md€) selon le Président de la République dans son discours du 27 novembre 2018.

Ces taxes ont déjà été qualifiées le 13 décembre 2006 par le Conseil d'État « *d'imposition innommée* » (innommable ?), expression reprise par la Cour des comptes en juin 2012. Elles profiteront essentiellement à l'éolien et au photovoltaïque, qui ne représentent respectivement que 4 % et 2 % de la production d'électricité nationale.

PRODUCTIONS ERRATIQUES

Les variations aléatoires des éoliennes et des panneaux photovoltaïques (PV) peuvent être rapides (à l'échelle de l'heure). En cas de forte puissance éolienne et photovoltaïque installée, il est donc indispensable de disposer de moyens réactifs de production comme l'hydraulique et les centrales thermiques au gaz.

À l'échelle de la France, les fluctuations de production des parcs éoliens varient d'un minimum de 5 % à un maximum de 70 % de la puissance installée. L'ADEME prévoit d'installer 50 000 éoliennes de 2 mégawatts (MW).

Ainsi, pour une puissance installée de 100 gigawatts (GW), des variations incontrôlées allant de 5 à 70 GW peuvent survenir aléatoirement. C'est impossible à gérer sans une compensation massive avec du gaz.

Paramètres de Gestion de la Confidentialité

L'argument du foisonnement des régimes de vents en France et en Europe, avancé par certains, ne correspond pas à la réalité. Le régime des vents est souvent le même partout comme le montrent les courbes de productions éoliennes établies par Hubert Flocard pour différents pays européens.

La production des PV est également fluctuante (variant de 1 à 10 selon les jours...) et limitée à 1 200 heures par an (moins de quatre heures en moyenne par jour en moyenne annuelle). En hiver, elle est nulle pendant les pointes de consommation du soir (vers 19 h 00).

En France, si 60 GW de panneaux photovoltaïques étaient installés, la puissance instantanée disponible varierait en été entre... 0 et 40 GW en moins de 6 heures.

En résumé, avec une puissance installée « vent plus soleil » de 160 GW, la puissance délivrée sur le réseau pourrait donc varier de 5 GW en hiver, alors que le besoin atteint régulièrement 80 GW, jusqu'à 110 GW en été (70 éolien + 40 PV) quand le besoin est seulement de 30 GW à 50 GW.

RÉDUIRE LE CO₂ ?

Officiellement le but de la loi de transition énergétique est de réduire la consommation d'énergie fossiles (charbon, gaz, pétrole), et donc les émissions de gaz à effet de serre (CO₂).

Or, en 2018, la production d'électricité française n'a émis que 60 g de CO₂/kWh (principalement grâce au nucléaire), contre plus de 500 g de CO₂/kWh pour l'électricité allemande majoritairement produite avec du charbon et du gaz.

Rapportés à la durée de vie, et surtout en tenant compte des nécessaires moyens pilotables de compensation au gaz pour répondre majoritairement aux besoins instantanés, les « écobilans » des émissions de CO₂ sont d'environ 200 g/kWh pour le PV, de 100 g/kWh pour l'éolien, et de 10 g/kWh pour le nucléaire.

En effet, non seulement les besoins en gaz sont plus importants pour compenser les intermittences des énergies renouvelables mais, en plus, les besoins en matériaux (béton, acier, cuivre, terres rares etc.) nécessaires à la construction des éoliennes et des panneaux photovoltaïques sont plus importants par kWh produit que le nucléaire.

Ajouter des éoliennes et du PV ne donc que détériorer le bilan des émissions de CO₂ de la France. Elles ont augmenté en 2017 et la tendance semble la même en 2018, malgré le développement des énergies renouvelables (ou à cause ?) ...

COÛT DE PRODUCTION DE L'ÉLECTRICITÉ ?

Actuellement, sur un total de production de 550 térawattheures (TWh = un milliard de kWh), les 58 réacteurs du parc nucléaire produisent annuellement 420 TWh vendus sur le marché de 30 à 50 €/MWh, soit au total une vente annuelle d'environ 17 Md€.

Compte-tenu des tarifs d'achat par EDF de l'électricité éolienne et solaire (de 100 €/MWh jusqu'à 550 €/MWh avec le complément de rémunération selon l'année d'installation et la puissance installée), l'ordre de grandeur des achats est de 30 Md€ pour une production de « mauvaise qualité » de 23 TWh, soit 5 % de la production nucléaire...

Le coût d'investissement prévu uniquement pour les éoliennes et le PV, atteindra près 300 Md€ qu'il faudra renouveler tous les 20 ans, sans compter les éoliennes off-shore... beaucoup plus onéreuses.

À cette somme faramineuse, il faut ajouter plusieurs milliards d'euros pour le coût des adaptations du réseau d'électricité afin de supporter ces « bouffées de productions », ainsi que les gigantesques moyens de stockages que personne n'a encore chiffré.

Et ces calculs d'investissements sont encore optimistes !

En raison de leur intermittence, il faudrait aussi ajouter de nouvelles centrales thermiques (gaz et charbon) pilotables pour compenser les variations aléatoires des éoliennes et PV. D'où un investissement supplémentaire considérable, car il faudra multiplier au moins par trois le parc thermique fossile actuel en France, et augmenter les importations de gaz, ce qui alourdira encore la facture énergétique.

Une cinquantaine de réacteurs EPR couplés aux barrages existants et à quelques centrales à gaz d'appoints produiraient toute l'électricité de France (650 TWh) de manière maîtrisée et pour une durée de vie au moins trois fois plus longue (60 ans).

L'EMPLOI

L'industrie nucléaire représente 200 000 emplois directs et encore 200 000 emplois indirects qui seraient compromis par une réduction (ou un arrêt) de l'activité nucléaire.

Les éoliennes, comme les PV, ne sont pas fabriquées en France, ne créent quasiment pas d'emplois et contribueront au déficit de la balance commerciale. La « création » d'un emploi vert, souvent temporaire, tue deux à trois emplois ailleurs !

Faire croire que l'éolien et le photovoltaïque pourraient remplacer le nucléaire, même partiellement, est une imposture.

Par **Michel Gay**

Nos dossiers spéciaux: Énergie nucléaire, Éolien, EPR, Photovoltaïque



SECTEUR LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNES

Pole industriel du Malambas
BP 90344 - Hauconcourt
F-57283 MAIZIERES les METZ
T/ + 33 3 87 51 93 36
F/ + 33 3 87 51 93 40

cardem-metz@eurovia.com

Certification ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001

Par AFAQ

Certification MASE

Certification QUALIBAT

NORDEX

La plaine Saint-Denis

B.P. B 439 008 004
Bobigny

HAUCONCOURT le 06 Mars 2014

DEVIS

- > Notre référence : TDT14550002
Démantèlement de l'éolienne E 10
- > Affaire suivie par : Thibault DHERET
- > Démantèlement Parc Thiérache 2
Eolienne E 10

**Travaux de démantèlement à l'explosif de l'éolienne E 10
avec conservation du massif béton**

Maître d'ouvrage

**NORDEX
La plaine Saint-Denis**

**B.P. B 439
Bobigny
T/ 0155939424 F/ 0155939430**

Siège social - CARDEM

7 rue de l'Uranium

Zone Industrielle - BP 58

F-67802 Bischheim cedex

T/ +33 3 88 81 72 81 - F/ +33 3 88 81 34 31

cardem@eurovia.com - www.cardem.fr

Société par Actions Simplifiée au capital de 2 112 000 euros

303 890 081 RCS Strasbourg - TVA FR 41 303 890 081



DEVIS

Devis en €

> Notre référence : TDT14550002

Démantèlement de l'éolienne E 10

Désignation des ouvrages		Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.
0- Encadrement Travaux					
0-1	Encadrement projet (directeur grand travaux, conducteur de travaux, QSE)	sem	7,000	2.187,50	15.312,50
0-2	Encadrement chantier in situ (chef de chantier, Ingénieur)	sem	7,000	5.625,00	39.375,00
0-3	Bureau de controle structure phase réalisation	Ft	1,000	6.437,50	6.437,50
0-4	Bureau de controle engins explosifs phase réalisation	Ft	1,000	4.500,00	4.500,00
1- Ingénierie phase réalisation					
1-1	Conception du système rotulé	Ft	1,000	2.687,50	2.687,50
1-2	Conception des platines de répartition	Ft	1,000	1.812,50	1.812,50
1-3	Conception des ouvrages provisoirs béton	Ft	1,000	2.437,50	2.437,50
1-4	Relevé géomètre des ouvrages conservés	U.	2,000	1.187,50	2.375,00
2- Installation de chantier, préparation					
2-1	Constat d'huissier avant et après travaux	U.	2,000	1.562,50	3.125,00
2-2	Sécurisation périmètre en phase de préparation	Ft	1,000	1.168,75	1.168,75
2-3	Sécurisation périmètre en phase d'abattage	Ft	1,000	6.062,50	6.062,50
2-4	Transfert base vie et matériel	U.	2,000	4.187,50	8.375,00
2-5	Mise à disposition base vie (Installation, raccordement, énergie, location....)	Ft	1,000	4.687,50	4.687,50
2-6	Réalisation de sondages sur la structure	Ft	1,000	1.562,50	1.562,50
2-7	Création des accès pour les machines	Ft	1,000	10.350,00	10.350,00
2-8	Transfert des engins et outils hydrauliques	Ft	1,000	9.900,00	9.900,00
3- Fabrication en usine					
3-1	Fabrication du système rotulé	U.	2,000	27.437,50	54.875,00
3-2	Fabrication des platines de répartition	U.	6,000	1.812,50	10.875,00
3-3	Fabrication du ferrailage pour les poutres-voiles béton	Ft	1,000	3.025,00	3.025,00
4- Préparation de la structure en pied d'ouvrage et des abords					
4-1	Création des réservations	Ft	1,000	5.262,50	5.262,50
4-2	Mise en oeuvre des systèmes rotulés	Ft	1,000	20.600,00	20.600,00
4-3	Mise en oeuvre des ouvrages béton provisoirs	Ft	1,000	10.562,50	10.562,50
4-4	Affaiblissement définitif du pied d'ouvrage	Ft	1,000	7.800,00	7.800,00

DEVIS

Devis en €

> Notre référence : TDT14550002
Démantèlement de l'éolienne E 10

Désignation des ouvrages		Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.
5- Mise en oeuvre des charges explosives et des protections					
5-1	Fourniture et livraison des explosifs	Ft	1,000	39.375,00	39.375,00
5-2	Mise en oeuvre des explosifs	Ft	1,000	11.187,50	11.187,50
5-3	Mise en oeuvre des protections à la source	Ft	1,000	7.100,00	7.100,00
5-4	Mise en oeuvre des protections sur massif conservé	Ft	1,000	12.350,00	12.350,00
5-5	Réalisation d'essais de tir	Ft	1,000	16.600,00	16.600,00
5-6	Aménagement de l'aire de réception de l'ouvrage	Ft	1,000	14.850,00	14.850,00
6- Abattage de l'ouvrage					
6-1	Mise en oeuvre des lignes de tir	Ft	1,000	2.687,50	2.687,50
6-2	Sécurisation du périmètre de sécurité	Ft	1,000	7.812,50	7.812,50
7- Découpe, tri et évacuation des matériaux de démolition					
7-1	Découpe et calibrage des ferrailles	To	380,000	90,65	34.447,00
7-2	Tri mécanique des matériaux (DIB, ferrailles, métaux, DIS....)	To	490,000	9,38	4.596,20
7-3	Chargement en benne des matériaux de démolition	To	490,000	8,13	3.983,70
7-4	Evacuation des matériaux de démolition en camion benne	To	490,000	19,00	9.310,00
7-5	Purge des structures métalliques sur le massif béton conservé	Ft	1,000	6.187,50	6.187,50
8- Traitement des matériaux de démolition					
8-1	Revalorisation des matériaux ferreux	To	380,000	-187,50	-71.250,00
8-2	Revalorisation des métaux	To	55,000	-400,00	-22.000,00
8-3	Traitement des DIB	To	50,000	168,75	8.437,50
8-4	Conditionnement et traitement des DIS	Ft	1,000	4.350,00	4.350,00
9- Repli des installations					
9-1	Nettoyage des emprises	Ft	1,000	5.625,00	5.625,00
9-2	Remise en place et nivellement des terres sur l'emprise	Ft	1,000	9.937,50	9.937,50
9-3	Repli des installations et du matériel	Ft	1,000	6.062,50	6.062,50

DEVIS Récapitulatif

Devis en €

> Notre référence : TDT14550002
Démantèlement de l'éolienne E 10

0- Encadrement Travaux	65.625,00
1- Ingénierie phase réalisation	9.312,50
2- Installation de chantier, préparation	45.231,25
3- Fabrication en usine	68.775,00
4- Préparation de la structure en pied d'ouvrage et des abords	44.225,00
5- Mise en oeuvre des charges explosives et des protections	101.462,50
6- Abattage de l'ouvrage	10.500,00
7- Découpe, tri et évacuation des matériaux de démolition	58.524,40
8- Traitement des matériaux de démolition	-80.462,50
9- Repli des installations	21.625,00
Montant total H.T. en €	344.818,15
T.V.A. 20,00%	68.963,63
Montant T.T.C. en €	413.781,78

Cette offre ne prévoit pas de travaux de désamiantage et de déplombage
Le tri et la purge des DIS sera réalisé après abattage des structures
Cette offre prévoit le mode opératoire défini à travers nos documents permettant la conservation du massif béton
Réalisation des travaux conformément au planning du 03 Mars 2014
Cette offre ne prévoit pas la protection de réseaux dans notre emprise travaux



CARDEM
Pôle Industriel de Malambas
BP 90344 - Hauconcourt
57289 MALZÈVES-LES-METZ CEDEX
Téléphone 03 87 51 93 16
Télécopie 03 87 51 93 40
cardem-metz@eurovia.com



Observation (n°25)

Déposé le 10 Janvier 2019
Par Gueneugues Ggérard

RD 3

J'habite dans un secteur entouré d'éoliennes et cela me conforte de voir que notre Belle Bretagne évolue vers les énergies renouvelables . Certes rien n'est parfait mais face à nos activités humaines destructives et polluantes, nous devons passer à la vitesse supérieure et favoriser tous les projets fournissant des énergies moins polluantes que l'énergie fossile. Notre avenir en dépend !!
Merci.
